



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2482

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et Radio France / France Culture dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2482 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS ET RADIO FRANCE / FRANCE CULTURE DANS LE CADRE DE LA SAISON 2016-2017 DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2016-2017.

France Culture propose à son public des programmes divers et variés, passant ainsi par l'actualité internationale, la société, l'économie, la politique, l'histoire et la culture. Elle promeut également les créations musicales et dramatiques, ainsi que les différents domaines des arts, dont notamment le théâtre. Au premier plan au niveau des entreprises culturelles de France, elle est un véritable vecteur d'informations et un soutien incontournable aux artistes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, France Culture souhaite être le parrain de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 3 spectacles suivants de la saison artistique 2016-2017 :

- *Vera*, de Petr Zelenka, mise en scène d'Elise Vigier et Marcial Di Fonzo Bo, du 27 septembre au 8 octobre 2016 ;
- *Tableau d'une exécution*, d'Howard Barker, mise en scène de Claudia Stavisky, du 15 novembre au 7 décembre 2016 ;
- *Je crois en un seul dieu*, de Stefano Massini, mise en scène d'Arnaud Meunier, du 1^{er} au 17 février 2017.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société France Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Messages d'autopromotion pour les spectacles partenaires : 7 spots antenne (message de 30 secondes). - Visibilité web aux spectacles partenaires, dans la rubrique Evénement de son site franceculture.fr avec un lien vers le site web du spectacle pendant toute la durée du partenariat, ainsi que mise en Une sur la Home du site, en alternance avec les autres partenariats la semaine de l'ouverture. - Invitations à gagner pour les auditeurs via les réseaux sociaux (Facebook) et/ou via un jeu dans la Dispute d'Arnaud Laporte. <p>Valorisation : 3 900,00 € HT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logo sur les supports de communication (affiches 40x60 et 120x176, dossier de presse, programmes de salle) de la création <i>Tableau d'une exécution</i>. - Logo sur les supports de communication (affiches 40x60 et 120x176, communiqués de presse, programmes de salle) des spectacles <i>Vera</i> et <i>Je crois en un seul dieu</i>. <p>Valorisation : 3 900,00 € HT.</p>

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon et France Culture, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses correspondant à l'apport du partenaire, soit 3 900,00 €HT, seront prélevées sur les crédits du budget 2017, nature 6228.

4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 3 900,00 €HT, seront imputées sur les crédits du budget 2017, nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN